

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2013

PRESENTS : MM. CUBERTAFON, BOULANGER, CHABROL, POUQUET, COMBROUX, CHATELIER, MERILLOU, DELAGE, REYNAUD, Mmes CHABRELIE, POLTORAK, PERETTI, Melle PUIVIF formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS excusés : Monsieur EVENE, Monsieur DELPLANQUE, Melle PUIVIF.

Jacques DELAGE arrive à 11h.

Christophe BOULANGER a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 10h.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 21 juin 2013

Mise aux voix : le procès-verbal du 21 juin 2013 est approuvé à l'unanimité.

2. Programme d'effacement des réseaux de télécommunications : création H61 Les Landysses et renforcement La Crouzille

Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des collectivités de la Dordogne, le SDE 24 a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunications France TELECOM, qui définit les modalités techniques, administratives et financières de dissimulation des réseaux de télécommunications aériens, à laquelle peuvent faire appel les communes qui le souhaitent et dont les termes sont rappelés dans le projet de convention.

Or, dans l'esprit du projet d'effacement de réseaux d'électrification existant sur la commune, il est opportun de prévoir, corrélativement, l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications, qui contribuera à parachever l'action environnementale engagée.

Conformément aux accords intervenus au niveau départemental, les études et les travaux de génie civil : tranchées, gaines et chambres de tirage, à la charge de la commune, sont menés sous la direction du SDE 24 et à l'issue de leur exécution, la partie câblage et la dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur.

Ainsi, le projet présenté à cet effet par le SDE 24 prévoit les travaux de génie civil à la charge de la commune pour un montant d'environ 5000 € HT.

Le montant des travaux sera réglé par le SDE 24 à l'entreprise. La collectivité devra rembourser ces sommes à la réception du chantier à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût réel des dépenses effectuées.

Monsieur le Maire ajoute que les travaux des Landysses seront terminés mi novembre 2013 et ceux du Puy mi 2014.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

3. Décision modificative n° 3 : budget principal

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Op79-2315	Voirie	+ 2000			
Op 82-2313	Logement poste	+ 252			
Op82-21318	Diagnostic énergétique poste	+ 510			
Op85-2188	Matériel (abris et sangles accueil)	+ 1000			
Op90-2315	Presbytère	+ 2508			
Op97-2315	Plagne	- 12270			
Op100-2318	Effacement réseau FT	+ 6000			
<i>TOTAL</i>		<i>0</i>	<i>TOTAL</i>		

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

4. Décision modificative n° 2 : Chaufferie bois

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
6061	Consommation bois, EDF, eau	- 1500	74	Subvention du budget principal	+ 1124
6615	Intérêts de ligne de trésorerie	+ 1500	777	Subventions transférées	- 1124
<i>TOTAL</i>		<i>0</i>	<i>TOTAL</i>		
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
13918	Reprise des subventions	- 1124	1311	Subv conseil régional	- 78
020	Dépenses imprévues	- 2242.38	1313	Subv conseil général	- 14748
			1317	Subv FEDER	- 18761
			1318	Subv du budget principal	+ 5072.62
			1388	Certificats d'économie d'énergie	+ 24948
<i>TOTAL</i>		<i>- 3566.38</i>	<i>TOTAL</i>		

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

5. Approbation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'assainissement collectif et individuel

Vu les rapports,

Mise aux voix : approuvés à l'unanimité.

La séance est levée à 11h30.